



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

Le 07 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD à Patrick CALLAIS, François LANGLOIS à Daniel ROUSSEL, Vincent SGARLATA à Patricia LEFEBVRE

Absent(s) :

Charles LENOIR, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Claude BEAUFILS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	22
Pour	22
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPEL A PROJETS : PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER FSE+ FTJ NORMANDIE 2021-2027- AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS URBAINS - CM/22/132

Dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER FSE+ FTJ Normandie 2021-2027, la Région Normandie, en tant qu'Autorité de Gestion des Fonds Européens, lance un Appel à Projets pour l'Aménagement et la requalification d'espaces publics urbains.

Le domaine d'intervention « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » s'appuie sur les principes de développement durable afin d'intégrer les problématiques environnementales liées au changement climatique tout en s'inscrivant dans les nouveaux usages et modes de vie (développement des modes de transport alternatifs à la voiture, développement de la nature en ville, adaptation au changement climatique...).

Il a pour but de permettre un traitement qualitatif des espaces publics urbains, vecteurs de cohésion sociale et de dynamique urbaine positive. En effet, l'embellissement d'une ville participe au renforcement de son attractivité et à l'amélioration du cadre de vie. Les espaces publics relient les différentes activités et fonctions d'une ville (trame viaire, cheminements, places, parcs, squares...) ; ils constituent des lieux de passage, de rencontres et d'échanges. Ils créent une ambiance et contribuent ainsi à l'image positive d'une ville.

La requalification des espaces publics doit s'appréhender en prenant en compte l'ensemble des enjeux liés à l'accessibilité, l'environnement, l'attractivité, le stationnement, les déplacements, les modes doux, l'adaptation au changement climatique... La réduction d'impacts environnementaux négatifs des aménagements urbains sera un aspect important des projets retenus.

Le domaine d'intervention « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » vise notamment à :

- Soutenir le rôle moteur des agglomérations et villes moyennes pour limiter l'étalement urbain, en recomposant la ville sur la ville,
- Accompagner les cœurs urbains vers plus de développement durable et le renforcement des modes actifs,
- Renforcer l'attractivité des espaces publics en proposant des aménagements urbains qualitatifs, adaptés, résilients et accessibles à tous.

Le montant indicatif des crédits de l'objectif spécifique est de 7 M€ pour les zones urbaines.

Sous réserve de l'approbation du Programme Opérationnel par la Commission européenne, et des Documents de Mise en Œuvre par le Comité de suivi, le taux maximum de l'aide FEDER allouée par opération sera de 60%. Le taux maximum d'aides publiques par opération est de 80%.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les projets « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Patrimoine et Urbanisme en date du 18 octobre 2022 ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 27 octobre 2022 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets afin de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre Gustave Flaubert ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
Le 8 novembre 2022

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

